Image not found or type unknown

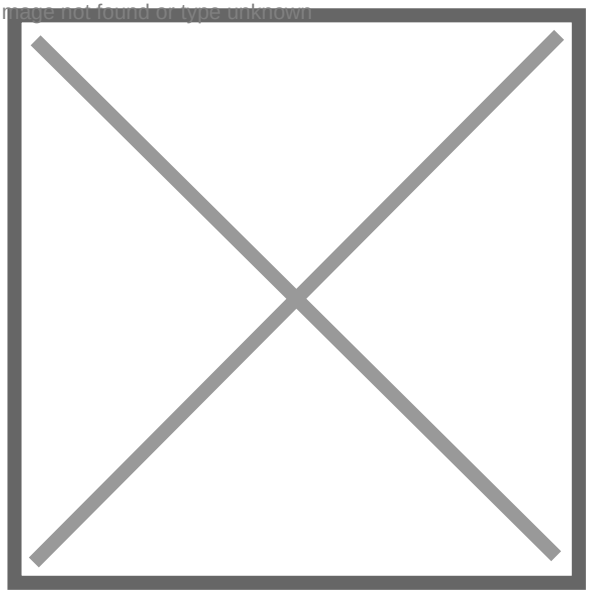

Est ce que je suis solidaire de la carte cofinoga et autres

Par **smagghe**, le **05/10/2008** à **10:12**

Je suis séparée de mon mari depuis le 9 septembre. J'ai fait opposition à la carte bleue qui était à mon nom. Mais mon mari possède une carte cofinoga qui est à son nom et dont il se sert pour payer ses différents frais et autres (j'ai trouvé un relevé sur internet). tous les mois sur le compte joint nous avons un retrait de 40 euros pour l'instant. Je voudrai savoir si au moment du divorce je serai solidaire du crédit cofinoga ? Si je devrais en payer la moitié ? Sachant que j'ai contacté le service client pour les informer qu'il n'habitait plus à l'adresse indiqué sur le relevé et qu'on m'a répondu que c'était à lui de le faire !
Je dois me désolidariser du compte joint ce mardi. Que va t'il se passer ?

De plus il est parti avec une voiture qui est à mon nom. Comment dois je faire pour que la carte grise change de nom ? Est ce que je dois en parler à mon avocate? Est ce qu'il peut me faire passer un certificat de cession de véhicule sans passer par les conseils de mon avocat ?

Dois je informer les impots de mon changement de situation ?

Lorsque mon mari est parti j'ai fait une main courante, est ce que j'ai besoin de faire constater par mes voisins le fait qu'il n'est pas revenu depuis le 9 septembre ?

Pour le partage des biens, je n'ai aucun contact avec lui. Est ce que j'ai le droit de décider ce qu'il peut récupérer ? As t-il le droit de proposer ? Sachant que je suis avec 2 enfants mineurs et sans emploi.

J'ai droit à l'aide juridique à 100%. Je viens d'en faire la demande pour mon divorce. J'aurai une réponse dans 3 mois. Est ce que je pourrais m'en servir pour régler un avocat que j'avait

pris pour une autre affaire et dont moi et mon mari lui devons encore la somme de 200 euros ?

Merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés